

COMMUNE DE BORGIO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

Séance du mardi 21 septembre 2021

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

L'an deux mille vingt et un
et le vingt et un septembre

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 20

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, José OLIVA, Pierre NATALI, SIMON Marie-Anne, VINCIGUERRA Eugène, BARTOLOTTI Jean Claude, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia, MILANI Paul.

POUVOIRS : 6

DOMINICI Jean-Baptiste a donné pouvoir à ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, AMBROSI Chantale Jeanne a donné pouvoir à MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, SANTINI Gilda a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, CHOIX Sabine a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,

ABSENTS : 3

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, MATTEI Thomas, RUTALI Marie Rose,

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation :

14 septembre 2021

Objet de la délibération :

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX
DANS LE CENTRE
ADMINISTRATIF DE BORGIO

Le Maire



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CENTRE ADMINSTRATIF DE BORG

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la mise à disposition de locaux et de leur utilisation dans le bâtiment du centre administratif à titre temporaire en raison de la rénovation des locaux abritant le Centre des finances Publiques de Borgo.

Madame le Maire donne lecture du document et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention annexée à la présente,

après l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame le Maire,
D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Haute-Corse (DDFiP), annexée à la présente délibération.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés